

René STEINER, Maire Candidat Municipales 2026

**A Mesdames et Messieurs
Habitants et riverains de Dourd'hal**

Objet : Lutte contre les inondations à Dourd'hal - Déroulé des opérations

Madame, Monsieur, chers riverains,

Plusieurs habitants du quartier m'ont interrogé concernant le **calendrier des opérations de lutte contre les inondations à Dourd'hal**. Je souhaite vous apporter des informations actualisées et précises sur l'avancement de ce dossier prioritaire.

Un projet d'envergure pour votre sécurité

Pour l'année 2026, **nous lançons la phase 1 de ce plan**, qui consiste en la réalisation de deux groupes de bassins de rétention :

- **Haut de la rue de Laudrefang** (après le rucher école) : capacité de 5.500 m³.
- **Prolongement de la rue de la Forêt** : capacité de 4.920 m³.

Le coût total de ce **projet global est estimé à 800 000 €**. **Cet investissement majeur sera débloqué selon un planning précis**, en stricte corrélation avec l'avancée concrète des travaux et des étapes administratives.

Calendrier des échéances à venir :

- **Mars 2026** : J'ai adressé des courriers aux propriétaires concernés afin d'obtenir leur accord de principe (accès aux parcelles ou acquisitions foncières). Nous attendons les retours pour la fin du mois.
- **Avril 2026** : Sous réserve des accords, intervention d'un géomètre pour établir les conventions et préparation des actes notariés. Parallèlement, je lancerai la consultation pour la maîtrise d'œuvre et la rédaction du dossier de consultation des entreprises (marché de travaux).
- **Septembre / Octobre 2026** : Si l'ensemble des procédures administratives et foncières est finalisé, les travaux pourront débuter.

Pour amorcer cette phase, **j'ai d'ores et déjà fait inscrire 200 000 € au budget primitif de la Collectivité**. Cette somme permettra :

1. De finaliser les acquisitions foncières nécessaires.
2. D'aménager le chemin d'accès pour les bassins de la rue de la Forêt.

Il est important de souligner que le solde des 800 000 € sera mobilisé par étapes. Bloquer l'intégralité des fonds immédiatement ne serait pas une gestion optimale des deniers publics, car les travaux ne peuvent physiquement débuter qu'une fois les délais légaux et administratifs purgés. Le Conseil municipal ajustera les crédits en temps utile pour couvrir chaque phase de construction.

Note importante : La condition première de cette réussite reste l'accord des propriétaires. La phase de travaux ne peut démarrer qu'une fois toutes les signatures obtenues.

Soyez assurés de ma pleine détermination à mener à bien ces aménagements, conformément aux engagements pris lors de notre réunion publique du 25 novembre dernier.

Je reste à votre entière disposition et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.



René STEINER



Retrouvez notre projet de ville 2026-32 et toutes les propositions de notre liste SANS ÉTIQUETTE sur notre site internet poursaintavold.fr

